

WALLONIE, TERRE D'ACCUEIL...POUR LES REFUGIES ?

« Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile dans un autre pays »
Article 14 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

Chaque réfugié qui arrive en Belgique est porteur d'une histoire douloureuse et traumatisante. Si un réfugié quitte son lieu de naissance, ce n'est pas par plaisir. Ce sont des conditions de vie indignes ou une discrimination - politique, religieuse, ethnique, de genre - qui l'y forcent. Fuyant les menaces à son intégrité physique, le réfugié rejoint notre pays et nos villages à la recherche de sécurité et de mieux être. Cette analyse aborde la question de l'impact des centres d'accueil en milieu rural afin de mieux étayer les expériences de rencontres et d'activités vécues très positivement entre des groupes ACRF et des centres de réfugiés d'une part et de répondre aux inquiétudes de certain-e-s devant l'ouverture de nouveaux centres..

De l'Office des étrangers jusqu'au centre d'accueil

Dans les années 80, le gouvernement a créé des centres d'accueil pour demandeurs d'asile. Ces centres avaient pour mission de subvenir à leurs besoins primaires, et ce pendant toute la durée de la procédure de recevabilité (première étape de la procédure de demande d'asile après l'introduction de la demande à l'Office des étrangers). Dès lors les CPAS ne prenaient plus en charge que la deuxième phase de la procédure de demande d'asile, celle de l'éligibilité qui, lorsqu'elle était favorable, offrait le statut de réfugié.

Aujourd'hui, en principe, le jour-même de sa demande d'asile à l'Office des Etrangers, chaque nouveau demandeur se voit désigner un lieu d'inscription pour la durée de la phase de recevabilité de sa procédure d'asile. Ce lieu d'inscription est soit un centre d'accueil, soit un logement accompagné du CIRE (Coordination et Initiatives pour et avec les Réfugiés et Étrangers), soit une initiative locale d'accueil (ILA). Les demandeurs d'asile ne peuvent pas être contraints de séjourner effectivement dans ces centres ou ces logements. Toutefois, l'aide sociale, qu'elle soit administrée par un centre d'accueil ou par un CPAS, y sera exclusivement obtenue.

En réalité, étant donné l'afflux important de demandeurs d'asile aux portes de la Belgique, il est inconcevable d'attribuer un centre ou un logement à tous ceux qui ne peuvent subvenir seuls à leurs besoins. C'est pourquoi l'état fédéral a mandaté la Croix-Rouge pour organiser l'accueil des demandeurs d'asile. Appelée en renfort ponctuel dans les années 90, elle gère à présent 8 centres d'accueil en Wallonie soit plus de 1713 places disponibles. Les centres d'État quant à eux sont au nombre de 12 et accueillent 2315 personnes. Mais

cette aide ponctuelle ne suffit plus. Combien de demandeurs d'asile sont logés à l'hôtel aux frais du gouvernement ou contraints de trouver une solution en attendant qu'une place se libère...

Quelques freins à l'intégration des centres ouverts dans nos villages

Une meilleure communication pour une meilleure interaction

Les politiques d'implantation des centres dans nos villages se heurtent systématiquement à la résistance des villageois. Pourtant, une meilleure communication éviterait cette montée de boucliers.

Tout d'abord, il faut savoir que le pouvoir de création d'un centre d'asile ressort des compétences fédérales. L'avis du bourgmestre est donc consultatif, et non pas décisif. Ensuite, il est avéré que la préparation du terrain, c'est à dire l'information aux villageois et aux riverains, est le premier facteur influençant la réussite ou l'échec de l'intégration d'un centre ou de logements d'accueil dans une entité. Il est primordial que le communal avertisse les riverains avant que la nouvelle ne leur parvienne par voie de presse. Ce travail préparatoire permettrait d'éviter une levée de boucliers en informant, en rassurant, en faisant tomber les stéréotypes et les peurs liées à l'inconnu. Malheureusement, les actualités nous ont récemment prouvés que ces recommandations ne sont pas suivies. Et pour cause : le pouvoir communal, quand bien même accepterait-il de mener une campagne d'information, apprend lui aussi par voie indirecte les intentions du pouvoir fédéral. Dès lors, lorsque le communal exprime son désaccord dans la presse, il ouvre une brèche dans la légitimité de l'installation avant même que le centre ne s'implante. Par conséquent, si l'implantation ne reçoit pas l'assentiment des autorités locales, il y a peu de chance que la population accueille les futurs demandeurs d'asile à bras ouverts. Se développe ainsi une prédisposition -le mécontentement des riverains- qui n'est pas de bon augure pour la relation future entre les deux groupes.

Certes, on peut identifier derrière ce manque de communication un enjeu électoral. Puisque les centres d'accueil ne rencontrent pas l'enthousiasme des riverains, leur installation reste une nouvelle délicate à annoncer pour le bourgmestre à ses citoyens. Afin de faire bonne figure face aux habitants -donc électeurs-mécontents, le bourgmestre peut ainsi se décharger publiquement dans les médias de la décision prise sur le pouvoir fédéral. Il éloigne ainsi tout soupçon de connivence avec le fédéral. C'est ainsi que ce dernier, quand il s'agit de prendre des mesures d'urgence comme en cette fin d'année 2010 où 2000 places doivent être créées en deux mois, fait cavalier seul. Puisque la commune se défend de toute intervention dans la décision, le pouvoir fédéral ne prend plus la peine de consulter et d'informer les premiers concernés. « Organiser une concertation avec les communes avant de décider d'installer un centre d'accueil pour demandeurs d'asile sur leur territoire ferait échouer le projet »¹ dit Philippe Courard, secrétaire d'état à l'Intégration sociale. Ce stratagème, s'il permet aux pouvoirs communaux de garder la face, a un effet pervers dont les réfugiés paient le prix.

Les autorités fédérales et communales doivent changer leurs méthodes. D'une part, les communes doivent montrer une meilleure propension au dialogue. D'autre part, le pouvoir fédéral doit prévenir les communes de l'ouverture sur leur territoire afin de ne pas cristalliser les oppositions. S'il usait moins du silence et de l'effet de surprise, il permettrait de mieux préparer l'installation du centre, l'accueil de ses occupants, l'acceptation des habitants. Car bien souvent le ressentiment que provoque l'annonce souvent brutale de l'installation d'un centre ouvert conduit parfois, après la colère, à la résignation. Or la résignation n'est pas synonyme d'acceptation. Elle tend à lever des murs d'indifférence entre les habitants et les résidents du centre ouvert.

¹ La Libre Belgique, "Une concertation préalable avec les communes aurait été infructueuse", 12 novembre 2010

Un séjour à durée déterminée

Lorsqu'on s'aperçoit que la durée moyenne du séjour en centre ouvert varie de 4 à 5 mois, la question d'intégration des demandeurs d'asile ne se pose plus tellement. C'est bien le centre en tant qu'entité de la collectivité qui doit faire reconnaître sa place. En effet, la fréquence du turnover favorise peu les relations entre résident et habitant, puisque l'un et l'autre savent qu'elles seront éphémères. De plus, les résidents savent parfaitement que seuls 20% d'entre eux recevront une réponse favorable à leur demande d'asile. La motivation d'intégration s'en trouve forcément diminuée.

Le professionnalisme chasse les bonnes volontés

Le professionnalisme, dans une certaine mesure, a participé à la raréfaction des interactions entre résidents et habitants. Tant que les centres sont provisoires, en réponse à un afflux massif mais ponctuel de réfugiés, la population se mobilise pour aider, les bénévoles prêtent main forte. Mais une fois que le caractère permanent du centre est annoncé, la gestion du centre se professionnalise, les tâches sont confiées aux permanents et seules les activités extra sont confiées aux personnes du voisinage. L'interaction entre les réfugiés et les riverains ne se fait plus spontanément. Les contacts se raréfient et n'ont lieu que sur invitation des centres pour des événements exceptionnels tels que les portes ouvertes.

Entre acceptation et rejet: un équilibre fragile

Enfin, si à force de travail, les acteurs sociaux et médiateurs parviennent à intégrer un centre ouvert dans un milieu rural, il leur faudra sans cesse redoubler de vigilance. Car rien ne peut prévenir le risque qu'un jour l'intégration d'un centre soit remis en question, que ce soit suite à un fait divers déplorable ou suite au changement d'une politique ou d'un esprit local. L'intégration n'est jamais acquise et demeure fragile.

La langue, éternelle barrière culturelle

C'est un fait. Fraîchement arrivés en Belgique, les réfugiés ne maîtrisent pas bien le français. Non seulement la communication se révèle laborieuse au sein même du centre où plus de 30 nationalités sont parfois représentées, mais elle l'est également envers les habitants. En Belgique francophone, l'effort d'apprentissage du français est laissé à l'initiative du réfugié et à des associations volontaires. D'autres pays européens dont les Pays-Bas et l'Angleterre ont opté pour des cours obligatoires de langue et de culture du pays d'accueil pendant la première année du séjour des demandeurs d'asile. D'un part, ces formations leur offrent la possibilité de sortir de la spirale de l'assistanat, de l'autre, elles soulagent l'attente infernale à laquelle sont soumis les demandeurs d'asile.

Conclusion

En conclusion, le réfugié n'a pas bonne presse. Et ce, parce que les peurs s'appuient sur des croyances et des stéréotypes qu'il convient de démentir. La meilleure manière d'y parvenir, c'est par l'information et la rencontre de l'autre. Lorsque la communication s'établit entre les gens, le regard mutuel change. Il faut dire et répéter que le réfugié n'est pas un danger mais le symptôme d'un monde malade et qu'on ne fait pas tomber la température en cassant le thermomètre ! Tant que des territoires seront en guerre, que des populations seront prises en otage, rien ne pourra stopper les flux migratoires. On ne le dira jamais assez, mais personne n'est candidat à l'exil !

Florence Jacobs
Baccalauréat en communication

**L'ACRF souhaite que les informations qu'elle publie
soient diffusées et reproduites ;
n'oubliez pas dans ce cas de mentionner la source.**

Avec le soutien de

